



COMMUNE DE FOUGERES SUR BIEVRE REUNION DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze juillet à dix-huit heures, le conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric MARTELLIÈRE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 juillet 2018

Membres afférents au CM : 15 Membres en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

Présents : MM. et Mmes Éric MARTELLIÈRE, Michel CHASSET, Patrick LEPAIN, Béatrice HUC, Jean-Claude SOMMIER, Pierre de BIZEMONT, Jean-Paul COELLIER, Marie-Claude CORBIN, Samuel MARSEAULT, Christian LABY, Nicolas OURY, Élisabeth FERMAUT, Jean-Pierre CROISSET et Françoise GUÉRU-DUMEZ.

Conformément à l'article L.1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Élisabeth FERMAUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

ORDRE DU JOUR

- *Décisions budgétaires modificatives*
- *Vente parcelle route de Cour Cheverny pour local déploiement fibre optique*
- *Achat terrain au Mousseau*
- *Affaires diverses*

DELIBERATION N° 25/2018

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à des régularisations afin d'équilibrer le budget primitif 2018 et des virements de crédits pour les imputations des travaux d'effacement des réseaux aux Mousseau.

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---|---------------|
| DF Chapitre 011 Article 61523 (entretien de voirie) : | - 55 355.68 € |
| DF 023 (Virement à la section d'investissement) : | + 55 355.68 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---|----------------|
| DI 001 Report déficit investissement 2017 : | + 104 644.32 € |
| DI 21533 op.99 Effacement réseaux Mousseau : | - 146 644.32 € |
| DI 204412 op.99 Travaux électricité Effacement réseaux Mousseau : | + 22 000.00 € |
| DI 204422 op.99 Travaux télécommunication Effacement réseaux Mousseau : | + 40 000.00 € |
| DI 020 Dépenses imprévues : | - 20 000.00 € |
| RI 001 Report excédent investissement : | - 55 355.68 € |
| RI 021 Virement de la section de fonctionnement : | + 55 355.68 € |

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les modifications budgétaires ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION N° 26/2018

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à des régularisations afin d'équilibrer le budget primitif 2018 en opération d'ordre au 040/042.

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RI 040 28158 Installations techniques : + 82.46 €

DI 1641 Emprunts : - 82.46 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les modifications budgétaires ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION N° 27/2018

VENTE PARCELLE B 1079 VAL DE LOIRE FIBRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente de la parcelle n° 1079 route de Cour Cheverny à Val de Loire Fibre afin de permettre d'installer un nœud de raccordement optique.

Ledit terrain d'une contenance d'environ 55m² est destiné à accueillir les infrastructures nécessaires et notamment un shelter béton.

Monsieur le Maire propose de vendre le terrain pour un montant de 500€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la vente du terrain ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION N° 28/2018

ACHAT PARCELLE A 1160

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les administrés se plaignent que la parcelle A 1160 au Grand Clos au Mousseau pour 2754 m² est toujours en friche. Cette parcelle de vigne Oberlin peut être une fois nettoyée un site pédagogique pour les écoles.

Le maire propose au conseil municipal d'acheter le terrain A 1160 d'une superficie de 2754 m² pour permettre aux riverains que le terrain soit entretenu régulièrement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'acheter la parcelle A 1160
- Autorise le maire à prendre contact avec le propriétaire afin de voir si cette parcelle peut être vendue à la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION N° 29/2018

MISE A DISPOSITION LOCAL JEUNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition du nouveau local jeunes pour l'exercice de la compétence enfance jeunesse et particulièrement l'accueil des jeunes dans le cadre de la compétence exercée par la Communauté.

Les locaux mis à la disposition de la Communauté de communes par tacite reconduction par la Ville de Fougères sur Bièvre seront utilisés par la Communauté de Communes à l'usage exclusif de la compétence enfance jeunesse et pour les activités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise le maire à mettre à disposition le nouveau local jeunes
- Autorise le Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

REUNION DU 12 JUILLET 2018

| Présents | Signatures |
|-----------------------|------------|
| MARTELLIÈRE Éric | |
| CHASSET Michel | |
| LEPAIN Patrick | |
| HUC Béatrice | |
| SOMMIER Jean-Claude | |
| COELLIER Jean-Paul | |
| CORBIN Marie-Claude | |
| CROISSET Jean-Pierre | |
| de BIZEMONT Pierre | |
| FERMAUT Élisabeth | |
| GUÉRU-DUMÉZ Françoise | |
| LABY Christian | |
| MARSEAULT Samuel | |
| OURY Nicolas | |